Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE METZ

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE METZ

Metz, le 25/02/2019

NOTE RELATIVE A LA COMPLETUDE DES DOSSIERS D'AIDE JURIDICTIONNELLE

Annexe : formulaires de demande d'aide juridictionnelle

Il est impératif d'utiliser les formulaires joints en annexe pour toute demande d'aide juridictionnelle.

Les informations à transmettre et les pièces à joindre obligatoirement à toute demande d'aide juridictionnelle sont les suivantes :

-Copie de la carte nationale d'identité en recto-verso
-Titre de séjour en cours de validité ou récépissé de demande de renouvellement
-Livret de famille (sauf pour les célibataires sans enfant)
-A défaut copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois du demandeur et ses éventuels enfants à charge.

-Les justificatifs des ressources du demandeur (IMPÉRATIF) et de celles de toutes les personnes vivant habituellement au foyer de celui-ci (conjoint, concubin, partenaire de PACS, parent, personne à charge...) :

*Dernier avis d'imposition reçu au jour du dépôt du dossier d'AJ ou, à défaut, dernière déclaration de ressources adressée aux services fiscaux
*Attestation de paiement de la CAF datant de moins de 3 mois
*Trois derniers bulletins de salaires
*Relevé Pôle EMPLOI avec indication du montant net journalier de l'indemnité versée
*Relevé(s) de la CPAM avec indication des indemnités journalières (montant net) de Sécurité Sociale versées entre le mois de janvier et le jour du dépôt du dossier d'AJ
*Derniers relevés de retraite principale et complémentaire(s) OU dernier relevé de pension invalidité
*Montant de la pension alimentaire versée ou reçue + jugement fixant ce montant.

Cas particuliers	
Étudiants	> Carte d'étudiant ou certificat de scolarité de l'année en cours. > Avis d'imposition des parents si rattachement fiscal avec eux.
Mineurs	> En matière pénale, justificatifs des ressources des parents.
Commerçants **Artisans** **Agriculteurs**	> Dernier bilan comptable. > Copie du montant du forfait BIC.
Détenus	> Certificat de présence. ou tout autre document justifiant de la détention.

TGI de METZ
3, rue haute pierre
57000 METZ
Téléphone : 03 87 56 75 00
Télécopie : 03 87 56 75 15

-Nom et adresse (la dernière connue) de l'adversaire à indiquer sur le formulaire
-Lettre d'acceptation ou tampon de l'avocat et de l'huissier

-En fonction de la juridiction saisie ou à saisir :

1ère instance (TGI, TI, CPH, TC….)
* copie de l'assignation ou de la requête si elle est en possession de l'avocat * copie de la convocation * copie du jugement à exécuter * copie de la décision contestée en cas de recours devant le TASS ou le TCI.

Cour d'appel :
* copie e la déclaration d'appel * copie du jugement ou de l'ordonnance attaqué(e) * copie de la convocation * copie de la décision AJ rendue en 1ère instance

Ces pièces doivent être également fournies pour les demandes d'aide juridictionnelle dans le cadre des commissions d'office (article 37 du décret du 19 décembre 1991).

LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE
C.MERCURI

LE PRESIDENT
P.WAGNER

Diffusion : SAUJ
MJD Woippy et Faulquemont
Services enquêteurs (police et gendarmerie)
CDAD
Préfecture de Moselle et sous préfecture de Sarrebourg / Château Salins pour diffusion aux mairies du ressort de Metz
Associations d'aide aux victimes